

L'ANCV donne rendez-vous aux Antillais !

L'Agence Nationale pour les Chèque-Vacances (ANCV), sera présente aux salons professionnels des Comités d'Entreprise, se déroulant respectivement les 12 et 19 septembre prochains en Martinique (hôtel la Batelière) et en Guadeloupe (hôtel Salako).

Par sa présence dans le cadre de ces deux manifestations, l'ANCV souhaite encourager les acteurs publics et privés dans la mise en place du Chèque-Vacances, dispositif social d'aide au départ en vacances du plus grand nombre.

Sur un plan national, ce dispositif touche aujourd'hui 3,8 millions de bénéficiaires (près de 9 millions avec leur famille) et profite à l'ensemble de l'économie touristique.

Dans les départements d'outre-mer, au delà des bénéficiaires de Chèque-Vacances résidents sur l'île, de nombreux touristes règlent, tout ou partie de leurs prestations touristiques à l'aide de Chèques-Vacances, participant pleinement à l'essor touristique des départements (voyages ; hébergement ; restauration ; sports et loisirs sportifs ; culture)

Ainsi en 2012, **plus de 1,6 millions d'euros ont été dépensés en Chèques-Vacances auprès des professionnels du tourisme de la Martinique.** Par ailleurs, l'île compte à ce jour 28 clients (comités d'entreprises ou assimilés), pour un volume d'émission de Chèque-Vacances en direction des salariés et fonctionnaires supérieur à 600 000 euros.

L'île de la Guadeloupe compte quant à elle 26 clients, pour un volume d'émission de Chèque-Vacances de près de 600 000 euros. En 2012, ce sont **3,3 millions d'euros qui ont été dépensés en Chèques-Vacances auprès des professionnels du tourisme de l'île.**



Parce que les vacances, c'est essentiel.

C.E. ANCV
36 Bd Henri Bergson
95201 Sarcelles cedex

Charles Vannet
ANCV

10 CHEQUES DU NUMERO XXXXXXXXXXXX AU NUMERO XXXXXXXXXXXX VALEUR XXX €

Le fonctionnement du Chèque-Vacances :
Qui peut en bénéficier ? Comment se les procurer ? Où peut-on les utiliser ?
Vous trouverez réponse à toutes les questions que vous vous posez
grâce à la « fiche pratique » jointe.



A propos de l'ANCV

Créée en mars 1982, l'ANCV est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Depuis plus de 30 ans, l'Agence s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : le Chèque-Vacances destiné aux salariés du secteur public et privé (9 millions de bénéficiaires avec leurs familles) et une action sociale autour des vacances au profit des publics fragiles. La gestion du Chèque-Vacances permet de financer des aides au départ en vacances, l'intégralité des excédents de gestion étant reversée à l'action sociale. Grâce à ce modèle solidaire unique, l'Agence a attribué des aides à la personne à 210 000 bénéficiaires en 2012, à travers ses 3 500 partenaires (associations, collectivités territoriales, organismes sociaux). L'Agence contribue également au financement du patrimoine du tourisme social (villages de vacances) par des aides à l'investissement et des apports en capital.

Plus d'informations : www.ancv.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter notre correspondant sur place pendant les salons :

Jean Philippe Raynaud : 06.32.46.42.28